



HESPERANGE

Grand-Duché de Luxembourg
B.P. 10 – L-5801 Hesper

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal lors de sa séance du 3 décembre 2018 a abrogé le règlement-taxe sur la location de vélos et de voitures électriques.

Ladite décision a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 19 avril 2019, référence 82bx6bd51.

Le texte de ladite délibération est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Hesperange, le 29 avril 2019.

Le Bourgmestre,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' with a horizontal line through it, enclosed in a large, irregular oval.

Le Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' with a horizontal line through it, enclosed in a large, irregular oval.